



Peu importe sa grandeur, le confort met en exergue la valeur d'un lieu qu'il soit familial ou professionnel. Comme les meubles, le plafond, les portes et les fenêtres, ainsi que les autres matériels de décoration interne, le parquet fait partie des décorations les plus importantes dans une maison.

1) Qu'est-ce que le parquet ?

Composé d'un assemblage de lames de bois, d'une épaisseur d'au minimum 2,5 mm de couche d'usure en bois, le parquet est un revêtement de sol intérieur, se déclinant en plusieurs styles.

Le parquet doit être constitué de lames de bois court et étroit, poncés puis cirés et parfois vitrifiés.

2) L'avantage du parquet

Le plaisir de vivre dans la beauté d'un matériau confortable et chaleureux, le revêtement de bois représente un investissement durable pour un logement.

Un revêtement en parquet possède également l'avantage d'être un matériau doté d'une qualité naturelle, saine et anallergique (qui ne provoque pas d'allergie).

De plus, à part sa qualité esthétique, un autre avantage notamment pour le parquet vitrifié, sa facilité d'entretien, le passage simplement de l'aspirateur ou d'un linge humide suffira à l'entretenir durablement. Des propriétés également isolantes, le parquet joue un grand rôle sur l'équilibre hygrométrique de la pièce.

3) Types de pose du parquet ?

Selon l'état et la nature du support, le type de pose du parquet se fait en fonction de la grandeur, de la longueur et surtout du type de parquet.

La pose collée est le type de pose la plus fréquente et économique. La pose s'effectue instantanément sur du béton, sans être obligé de réaliser de couche de ragréage ou directement sur des panneaux de contreplaqué. Idéal pour les planchers chauffant, le parquet en pose collée vous assure également un confort acoustique puisqu'il est moins bruyant.

La pose flottante, plus facile et surtout plus rapide, ce type de pose est réaliser sur une sous-couche de manière à respecter l'isolation acoustique. Les lames de bois sont soit collées ou clipsées entre-elles. Son inconvénient, seule la disposition droite dite à l'anglaise est réalisable, en effet vous ne pourrez réaliser de motif dans ce type de pose de parquet.

La pose clouée, est une technique de pose du parquet traditionnelle qui reste particulièrement résistante et durable dans le temps.

Son avantage en plus de sa résistance, une bonne isolation thermique et [isolation acoustique](#).

Cette technique consiste à clouer les lames de parquet sur des tasseaux qui sont eux mêmes fixés au sol à l'aide de vis. L' inconvénient de ce type de pose est le bruit.

4) Choisir le bois pour son parquet

Généralement, deux grands groupes d'essences peuvent être choisis pour la fabrication du parquet. A savoir les essences de bois européens et les essences de bois exotiques. Pour faciliter le choix de bois pour son parquet, ces essences sont classées selon leur souplesse et leur dureté.

Le chêne est malgré tout le bois le plus utilisé dans la pose de parquet en France et monopolise quasi la moitié de la production de parquet. Viennent ensuite les bois exotiques avec 10% de production puis le

hêtre à moins de 5 %.

Les 4 familles d'essences, de la plus souple (A) à la plus dure (D) :

- Classe A : épicéa, pin sylvestre, sapin, aulne (plus facilement utilisés pour la chambre à coucher) ;
- Classe B : châtaignier, merisier, teck, mélèze, noyer, pin maritime, sipo, bouleau (idéalement posés dans la chambre, le séjour, ou la cuisine) ;
- Classe C : charme, chêne, érable, frêne, hêtre, orme, makoré, movingui, moabi, kiroko, eucalyptus, bambou (généralement utilisés pour le séjour, la cuisine, la salle d'eau, la terrasse de part leur résistance) ;
- Classe D : wengé, doussié, ipé, jatoba, cabreuva, merbau (partout).

5) Quel type de bois en fonction de sa maison ou appartement

Le parquet donne beaucoup de charme naturel et authentique à une pièce. En fonction du type de la maison ou de l'appartement, il est important de savoir choisir son type de parquet.

Par exemple le choix du parquet à bois tropicaux ou traités, dur et résistant à l'humidité est idéal surtout pour [la salle de bains](#) et les extérieurs. Des parquets pavés en bois debout ou des parquets densifiés sont les plus adéquates pour des lieux publics et professionnels.

L'avis d'un [professionnel spécialiste du parquet](#), est nécessaire pour déterminer le type de pose de parquet à choisir mais également de manière à réaliser une pose parfaite de votre parquet.